

ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :
Nom : HENRY **Prénom :** ANNE
Adresse : 59 RUE DE LA REPUBLIQUE
Code postal : 78600 **Ville :** MAISONS-LAFFITTE **France**
Téléphone : 01 39 62 12 65 **E-mail :** les.petites.ecuries@free.fr

Identification du mandataire :
Nom :
Adresse :
Code postal : **Ville :**
Téléphone : **E-mail :**

Identification du meublé :
Adresse du meublé : 59 RUE DE LA REPUBLIQUE APT 3
Dénomination commerciale : L'ATELIER
Code postal : 78600 **Ville :** MAISONS-LAFFITTE
Classement actuel :

3*

Capacité d'accueil : 2 personnes
Catégorie de classement demandée :

3*

Par l'organisme évaluateur accrédité : 12345 ÉTOILES DE FRANCE, 11 rue des Carrières, 34430 ST JEAN DE VEDAS
Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement des meublés de tourisme : 01/03/2011 N° 3-0810

V2-2020

Rapport édité le :

05/09/2020

 Inspection réalisée le :

04/09/2020

Nb de points obligatoires atteint : 171 , soit **95,00%** du total à atteindre.
Conformité du nombre de points total à atteindre : OUI
Nb de points à la carte atteint : 50
Conformité du nb de points à la carte à atteindre : OUI

Avis de l'organisme évaluateur accrédité pour la catégorie de classement demandée : Favorable

Nom de l'organisme évaluateur accrédité : 12345 ÉTOILES DE FRANCE

Nom et signature du responsable de l'inspection : LAGOANERE

Date : 05/09/2020

Déclare ces informations justes et sincères

**12345 ÉTOILES DE FRANCE
CLASSEMENT OFFICIEL
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES
RCS Montpellier 525 195 665
11, rue des Carrières
34430 SAINT JEAN DE VÉDAS
06 46 35 44 25**

**RAPPORT DÉTAILLÉ RENSEIGNÉ
PAR L'ORGANISME ÉVALUATEUR ACCRÉDITÉ**

1. L'organisme évaluateur

Nom de l'organisme évaluateur : 12345 Étoiles de France
 Adresse : 11, rue des Carrières
 Code postal : 34430 Ville : SAINT JEAN DE VEDAS
 Téléphone : 06 46 35 44 25 Fax : Mail : etoiles.de.france@sfr.fr
 Site internet : www.etoiles-de-France.fr Référent dossier : LAGOANERE

2. Synthèse de la visite d'inspection

Critères non applicables pour le meublé entraînant un changement du statut pris par le critère et des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle des meublés de tourisme).

Critères 40 à 42 : la capacité d'accueil du logement est inférieure à 7 personnes.
 Critère 68 : le logement est situé au RDC.
 Critère 98 : le logement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables) :	180
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (a) :	171
c) Nombre de points obligatoires atteints :	171
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	OUI
d) Nombre de points obligatoires à compenser - dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit a-c*3 :	27
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée :	110
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de e) :	22
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	49
h) Nombre de points à la carte atteints :	50
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	OUI

V2-2020

Capacité d'accueil maximale du logement meublé : 2 personnes.